

Plan de lutte 2024-2025

254 - École Louis-Riel

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Démarche d'évaluation des résultats pour être conforme à la L.I.P

SE SERVIR DE L'ANALYSE DE SITUATION

Vulnérabilité ou problématiques	cible	Comportements attendus
L'application des règles du code de vie. L'application et le respect du plan de surveillance. L'intolérance face à la différence entraîne des conflits et le manque de respect entre les élèves. Situations de vols surviennent aux toilettes, dans les casiers et dans les vestiaires. Cyberintimidation, attrait du mode de vie associé aux activités délinquantes	1) D'ici juin 2025, une plus grande proportion des membres du personnel appliqueront les règles du code de vie spécifiquement en lien aux événements de violence et d'intimidation. 2) D'ici juin 2025, tous les élèves participeront à une activité de sensibilisation portant sur le respect des différences. 3) D'ici juin 2025, tous les membres du personnel assignés à la surveillance seront présents et actifs à leur poste en tout temps. 4) D'ici juin 2025, tous les membres du personnel auront visionnés les capsules sur la prévention de la violence produites par le MEQ.	1) Que les membres de l'équipe école interviennent lors des situations de violence et d'intimidation en mettant en place les stratégies de la formation ARASS et en assurant un suivi auprès des intervenants. 2) Que les élèves présentent un niveau d'ouverture et de participation aux ateliers. 3) Que le personnel de l'école assure une surveillance active et intervienne sur le champ lors d'un comportement inapproprié (code de vie)

Moyens retenus: Prévention universelle	Moyens retenus: Interventions ciblées
--	---------------------------------------

1) Formation ARASS (rappel) 2) Publiciser les deux semaines thématiques offertes par l'organisme *Ensemble pour le respect de la diversité* 3) Offrir une sensibilisation sur l'importance de la surveillance active et ses impacts sur le sentiment de sécurité de l'ensemble des membres du personnel et des élèves 4) Mise en place d'une surveillance active et d'un plan de surveillance stratégique lors des moments de transition et durant les contextes non structurés 5) Intervention sur le champ en tout temps par tout le personnel scolaire en concordance au code de vie	1)Animation d'ateliers: Ensemble pour la diversité, mixité culturelle et vivre ensemble, auprès des élèves de la 1re secondaire, cyberviolence et vie en ligne auprès des élèves de la 2e secondaire, antiraciste 101 auprès des élèves de la 3e secondaire, sexisme et harcèlement sexuel auprès de la 5e secondaire 2) Augmentation du nombre de surveillances aux toilettes, dans les casiers et dans les vestiaires. 3) Intervention ciblée en prévention de la violence et de l'intimidation auprès de sous-groupes d'élèves en fonction du portrait établi. (EVIO, comité de sécurité) 4) Offrir des ateliers aux élèves ciblés en prévention de la violence et de l'intimidation (portrait des événements EVIO et comité de sécurité)
--	--

ORGANISER L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Moyens pour évaluer la cible	Quand et Qui?
1a) Consignation, communication et suivi des événements de violence/d'intimidation par les enseignants, auprès des intervenants désignés et les membres de la direction, par courriel ou par TEAMS. 1b) Consignation et suivi des événements de violence et d'intimidation dans la plateforme EVIO par les TES, Psychoéducateurs et les membres de la direction. 2) Tenue des différents ateliers qui seront animés par des partenaires externes ou les intervenants du milieu. 3) Présence aux postes de surveillance désignés. 4) Une fois les capsules visionnées, les membres du personnel remettront l'attestation reçue à sa direction adjointe.	1a) Compilation des consignations/communications reçues lors des rencontres du comité sécurité. (exemple d'un titre-type à formuler pour l'envoi de messages par courriel ou TEAMS) afin de voir l'évolution de la cible. 1b) Consultation de la plateforme EVIO par les TES, Psychoéducateurs et les membres de la direction afin de voir l'évolution de la cible. 2) Lors de la rencontre du bilan du comité plan de lutte 3) Les membres de la direction feront le suivi quotidiennement.

ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS

Degré d'atteinte des objectifs	Ajustement pour l'année suivante
--------------------------------	----------------------------------

1) D'ici juin 2025, une plus grande proportion des membres du personnel appliqueront les règles du code de vie spécifiquement en lien aux événements de violence et d'intimidation. Non atteint. À poursuivre. Il y a un manque de rigueur quand il s'agit de documenter les événements. Le protocole n'est pas clair pour tous. 2) D'ici juin 2025, tous les élèves participeront à une activité de sensibilisation portant sur le respect des différences. Atteint. L'activité a eu lieu et les élèves y ont participé 3) D'ici juin 2025, tous les membres du personnel assignés à la surveillance seront présents et actifs à leur poste en tout temps. Partiellement atteint. Il y a encore place à l'amélioration. 4) D'ici juin 2025, tous les membres du personnel auront visionnés les capsules sur la prévention de la violence produites par le MEQ. Partiellement atteint. Quelques membres du personnel ont déjà suivi la formation, mais une bonne proportion ne l'a pas encore faite.	Premier objectif: - o Uniformiser un protocole de fonctionnement. - o Avoir un canal de communication unique pour le signalement des événements de violence et d'intimidation. - o Uniformiser la procédure de consignation des événements. - o Créer un formulaire uniforme pour la consignation - o Prendre connaissance et s'entendre sur la distinction des définitions des concepts suivants : conflits, intimidation et violence - o Sensibiliser les membres du personnel à documenter systématiquement tous les événements. Deuxième objectif: - o Le type d'activités devra être revu l'an prochain en fonction des besoins prioritaires du milieu. Troisième objectif: - o Compte tenu du mouvement du personnel, la formation ARASS devrait être reconduite en début d'année prochaine. Elle a été offerte il y a deux ans. - o Prévoir un rappel des règles de surveillances lors des réunions du personnel. Quatrième objectif: - o Un moment ciblé, l'an prochain, sera déterminé pour ceux et celles qui n'ont pas fait la formation. - o Tous les membres du personnel doivent compléter les 8 unités et conserver une copie de leurs attestations. Il serait important d'acheminer une copie aux membres de la direction de l'école.
--	---

Évaluation des mesures de mise en place pour collaborer avec les parents
Diffusion du plan de lutte, et de son évaluation, sur le site web de l'école. Le plan de lutte est diffusé et disponible aux parents. Distribution aux parents d'un document clair et accessible vulgarisant les principaux contenus du plan de lutte. Disponible sur le site web dans l'onglet milieu bienveillant et sécuritaire Diffusion d'un lien sur le site internet de l'école menant vers les Protocoles d'intervention sur les comportements sexualisés et les violences sexuelles du CSSDM. Déjà sur le site web de l'école Afficher le document explicatif portant sur le processus de traitement des plaintes fourni par le Protecteur national de l'élève. Il est sur le site web de l'école Diffusion du processus de plainte du CSSDM sur le site internet de l'école. Communication par la direction avec les parents des élèves impliqués dans un événement. Déjà fait. Comment les parents sont mobilisés dans les solutions lorsque leur enfant est impliqué dans une situation? Le parent doit être informé rapidement. La collaboration des parents est essentielle pour contribuer à la résolution de l'événement et ce, que l'élève soit auteur, témoin ou victime